

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 1^{er} avril 2025, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : René Roy (01)
 Jacques Dussault (02)
 Vacant (03)
 Laurent Marcotte (04)
 Sylvie Gauthier (05)

Absent : Martine Roy (06)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

055-04-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2025**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. NOMINATION COMITÉ DE SUIVI PROJET DUMONT NICKEL
 - 6.2. LISTE DE DOCUMENTS POUR DESTRUCTION D'ARCHIVES
 - 6.3. APPUI AU PROJET DU CHENIL DU CHIEN-LOUP
 - 6.4. AUTORISATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR RÉNOVATION DE LA PATINOIRE
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. MÉCHOUI 2025
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
 - 10.1. AUTORISATION APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2025
11. **FORÊT**
 - 11.1. CONTRAT DE REBOISEMENT 2025
 - 11.2. PROPOSITION D'AUGMENTATION DU TERRITOIRE DES EDG
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. APPUI-DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAIN PROGRAMME DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE
 - 12.2. INVITATION RASSEMBLEMENT MUNICIPAL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
14. **RÈGLEMENT**
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

056-04-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 4 mars 2025 soit accepté tel que rédigé.

057-04-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : Mme Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #29 à 42 pour un total de 9 915,39\$;

Comptes payés avec les transactions #18 à 59 pour un total de 170 340,89\$;

Comptes à payer avec les transactions #60 à 62 pour un total de 3 150,33\$.

058-04-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec les transactions #8 à 12 pour un total de 74 954,97\$.

059-04-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Aucun compte à payer à ce jour.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

060-04-2025

NOMINATION COMITÉ DE SUIVI PROJET DUMONT-NICKEL

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil nomme monsieur Jules Grondin, maire, au comité de suivi du projet Dumont-Nickel.

061-04-2025

LISTE DE DOCUMENTS POUR DESTRUCTION D'ARCHIVES

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la liste des documents suivants soient détruits, conformément aux règles du calendrier de conservation des archives en vigueur :

Liste pour la Municipalité (2017)	Liste pour la forêt (2017)
- Mise à jour au Grand Livre - Bordereaux de dépôts - Perceptions des comptes - Journal de paies - Factures - TPS/TVQ - Conciliations bancaires - Urnes électorales - Revenus et dépenses électorales - Appels d'offres, contrats, soumissions	- Mise à jour au Grand Livre - Bordereaux de dépôts - Paiements de vente de bois - Factures - TPS/TVQ - Conciliations bancaires - Contrats, soumissions

062-04-2025

APPUI AU PROJET DU CHENIL DU CHIEN-LOUP

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé en 2024 la poursuite des activités du Chenil du Chien-Loup et l'ajout de deux nouvelles unités d'hébergement ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un gîte touristique et la vente de produits maraîchers sur place sont conformes aux règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Chenil du Chien-Loup désire déposer une demande au Fonds touristique de la MRC Abitibi ;

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'appui du conseil pour son projet de développement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de Berry appui la demande d'aide financière au fond touristique du projet de développement du chenil du chien loup.

063-04-2025

AUTORISATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR RÉNOVATION DE LA PATINOIRE

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Marie-Ève Strzelec à envoyer l'appel d'offres sur invitation pour la rénovation de la patinoire.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

064-04-2025

MÉCHOUI 2025

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et des Sports veut organiser un méchoui le 23 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sports et loisirs de Berry a besoin d'une salle et du terrain pour permettre cette activité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sports et loisirs de Berry désire déposer une demande d'aide financière au volet Fonds local d'initiatives collectives. (FLIC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le prêt de salle et du terrain à l'Association des sports et loisirs de Berry pour leur activité du 23 août 2025;

QUE le conseil appui la demande d'aide financière au FLIC et autorise la directrice générale à signer tous les documents requis.

065-04-2025

AUTORISATION APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2025

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à publier le cahier de charge pour les travaux d'asphaltage 2025 sur le site du SEAO.

066-04-2025

CONTRAT DE REBOISEMENT 2025

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin et la directrice générale Marie-Ève Strzelec à signer le contrat de reboisement 2025.

067-04-2025

PROPOSITION D'AUGMENTATION DU TERRITOIRE DES EDG

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts s'apprête à déposer un projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la planification actuelle de la récolte du bois et des travaux sylvicoles, réalisée par l'État, fait l'objet de nombreuses critiques et qu'un consensus émerge en faveur d'un nouveau modèle de gestion plus adapté aux réalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue désormais une condition essentielle pour l'exploitation des ressources naturelles et que les municipalités locales et régionales jouent un rôle clé à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion forestière par les gouvernements de proximité, notamment par le biais des ententes de délégation de gestion (EDG), a prouvé son efficacité en favorisant une meilleure harmonisation des usages, une gestion intégrée des ressources forestières et le respect des possibilités forestières ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la MRC Abitibi, 14 % de la superficie totale est actuellement sous EDG et que les délégataires, soit la MRC Abitibi, la Municipalité de Berry, la Cellule d'aménagement des Côteaux, la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, reconnaissent les bénéfices de ce modèle de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE ces délégataires constatent que l'impact de leur gestion est limité par la faible superficie et le morcellement des territoires sous délégation ;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement de la gestion locale permettrait une optimisation de la gestion forestière, une meilleure prévisibilité à long terme, une véritable acceptabilité sociale et une réduction des effets de cloisonnement administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Abitibi vise l'objectif ambitieux de porter à 25 % la superficie forestière publique sous entente de délégation de gestion afin d'avoir un impact significatif sur son territoire et de répondre efficacement aux enjeux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la conjoncture politique actuelle, liée à la refonte du régime forestier, constitue une opportunité stratégique pour favoriser une gouvernance locale accrue des ressources forestières ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Jacques Dussault;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'élargir la superficie des territoires sous entente de délégation de gestion afin d'atteindre 25 % de la superficie forestière publique son territoire ;

QUE la Municipalité de Berry se positionne comme un partenaire clé du gouvernement du Québec dans la gestion locale des forêts;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

068-04-2025

APPUI-DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAIN PROGRAMME DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE par ailleurs, le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité ;

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser les financements des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, monsieur André Lamontagne.

069-04-2025

**INVITATION RASSEMBLEMENT MUNICIPAL ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT QUE le rassemblement des élus de l'Abitibi-Témiscamingue organisé par la Conférence des préfets a lieu au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux sont invités à y participer les 8 et 9 mai 2025 à Lorrainville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;

Secondé par : M. René Roy;

Et résolu à l'unanimité;

QUE M. Jules Grondin participera le 9 mai 2025. La Municipalité de Berry défraie les coûts d'inscription au montant de 90\$ ainsi que les frais de déplacement.

LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

La Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (projet de loi n° 57) sanctionnée en juin 2024, a introduit la possibilité pour les municipalités de moins de 2 000 habitants, dont le territoire n'est pas divisé en districts électoraux, de décider par règlement de réduire leur nombre de conseillers de six à quatre à partir de la prochaine élection générale. Cette mesure vise notamment à répondre aux enjeux vécus par certaines municipalités qui éprouvent des difficultés récurrentes à pourvoir des postes au sein de leur conseil lors d'élections municipales.

La date limite d'adoption pour un règlement en prévision de l'élection générale de 2025 était le 31 décembre 2024. Or, la ministre des Affaires municipales nous informe qu'une résolution est nécessaire pour la prochaine élection avant le 15 mai 2025 si les municipalités désirent avoir quatre conseillers pour les prochaines quatre années. Si les municipalités décident de continuer dans cette voie pour les élections 2029, il faudra envoyer un règlement sera requis avant le 31 décembre 2028.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 3

070-04-2025

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Gauthier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 56.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale et
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.